

GRILLE TARIFAIRE

POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS DE JUILLET 2026 DE LA COMMUNE D'HERICOURT EN CAUX

	QUOTIENT FAMILIAL DE LA CAF		TARIF A COMPTER Du 1er juillet 2026 (jusqu'au 30 juin 2027)
QF1	Inférieur ou égal à 749€ « Commune »	Journée	10.20€
		Forfait 5 jours	45.50€
QF2	Entre 750 et 999€ « Commune »	Journée	11.20€
		Forfait 5 jours	51.00€
QF3	Supérieur ou égal à 1000€ « commune »	Journée	12.20€
		Forfait 5 jours	55.80€
QF4	Inférieur ou égal à 749€ « Hors commune »	Journée	12.70€
		Forfait 5 jours	58.14€
QF5	Entre 750 et 999€ « Hors commune »	Journée	13.75€
		Forfait 5 jours	63.24€
QF6	Supérieur ou égal à 1000€ « Hors commune »	Journée	15.00€
		Forfait 5 jours	68.34€

Le tarif à la journée comprend l'ensemble des activités, la restauration et le goûter

- « Commune » = famille résidant à Héricourt ou à Rocquefort
- « Hors commune » = famille ne résidant ni à Héricourt ni à Rocquefort et les enfants de rocquefort plus scolarisés à l'école
- Famille non bénéficiaire de la CAF ou ne souhaitant pas communiquer son QF = application du QF 3 pour les familles « commune » et du QF 6 pour les familles « hors commune ».

• **Le tarif 5 jours** sera applicable sur **5 journées consécutives, soit 1 semaine**, à condition qu'il n'y ai pas de désistement dans la semaine

Il est donc important de bien préciser avec l'autorisation parentale si vous êtes allocataire de la CAF ou affilié à la MSA.

Paiements : Sont acceptés les « Bons Temps Libre », Chèques Vacances, CE (à fournir au plus tard au début de la session). **La facture sera envoyée directement aux familles par le Trésor Public.**

- **Toute journée d'absence (maladie, non respect du délais d'annulation) sera facturée avec une déduction de 4,60€/j. En cas de maladie, sur présentation d'un certificat médical la seconde journée ne sera pas facturée**